

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION :

Le 3 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au Foyer Jean Grenet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François BLOC, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François BLOC et Christian LEROUX, Madame Catherine HEMERYCK, Messieurs Henry DANIEL, Benoît REGNAULT et Guy TITREN, Mesdames Catherine ECREPONT, Nathalie DELATTRE et Laurence CORTIER, Monsieur Sébastien SORTAMBOSC, Madame Laëtitia MONIN, Monsieur Guilhem RIDEL, Mesdames Anaïs HINGREZ et Karine DURIEZ.

Absente excusée : Madame Catherine DERUMAUX : pouvoir à Monsieur Guy TITREN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Nathalie DELATTRE est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Informations de Monsieur le Maire

- ***Demande de création d'un commerce d'antiquités***

Un antiquaire a adressé un courrier en mairie pour proposer l'ouverture d'un commerce d'antiquités et suggérer aussi des animations (estimations, ateliers) pour dynamiser la commune. Le Conseil municipal indique qu'il n'y a actuellement aucun local disponible.

- ***Appel à projets du Département de Seine-Maritime pour aider les collectivités à planter des arbres dans un objectif écologique***

Le Département lance un appel à projets pour planter des arbres, dans le cadre de la transition écologique, avec un objectif de 125 000 arbres d'ici 2030. Les communes peuvent candidater avant le 30 juin 2026. La commune souhaite candidater. Les projets seront éligibles s'ils intègrent des enjeux environnementaux et une sensibilisation du public. L'aide financière s'élèvera jusqu'à 50 % des dépenses (entre 5 000 € et 50 000 € HT). Un suivi et un contrôle seront prévus, avec obligation de respecter les engagements.

- **Manifestations à venir**

- Printemps des Poètes : vendredi 10 avril à 18h autour du thème de la Liberté à l'Espace du Large
Entrée libre pour tous
- Repas des aînés : dimanche 19 avril à 12h
- Visite du Chantier de la Reconnexion de la Saône à la Mer : mardi 21 avril 2026 à 14h.
Dans le prolongement de cette visite, Monsieur le Maire souhaite inviter le Conseil municipal à participer à une réunion de présentation des budgets d'une durée d'environ 2 heures.
- Petit Théâtre du colombier d'Offranville : samedi 25 avril à 20h30 au Foyer des Jeunes
- Fête de l'écotourisme : samedi 2 mai avec nettoyage de la plage organisé par Monsieur Guy TITREN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est labellisée « station verte » et commune touristique. Dans ce cadre, il convient d'assurer le suivi du label Station Verte avec des acteurs locaux (municipalité, intercommunalité / office du tourisme, habitants, associations).

- Messe en l'Eglise de Quiberville-sur-Mer : vendredi 1^{er} mai
Un nettoyage de l'Eglise est organisé en amont le mardi 28 avril à 14h30.
- Cérémonie du 8 Mai à 11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts de QUIBERVILLE-SUR-MER.
La célébration religieuse en l'église d'Offranville précédant cette cérémonie est à confirmer.

- **Saison estivale**

- **Qualité des eaux de baignade** : Dans le cadre des travaux de reconnexion de la Saône à la mer ainsi que la montée en charge de la nouvelle station d'épuration de Longueil, l'Agence Régionale de Santé conseille de passer en suivi renforcé des eaux de baignade (20 prélèvements au lieu de 11 actuellement). Les prélèvements supplémentaires pourront être qualifiés en « autosurveillance » ou « étude » et ne seront pas pris en compte dans le classement. La commune accepte ce suivi renforcé.

Aussi, le profil de vulnérabilité des eaux de baignade doit être revu avec un cabinet d'étude. C'est un document obligatoire en Europe qui sert à évaluer les risques de pollution d'un site de baignade (mer, lac, rivière) et à mieux protéger la santé des baigneurs.

- **Panneaux de manifestations entrée de commune** : Les visuels ont été demandés à l'imprimerie.

• **Cabine à louer**

La commission cabine a transmis un courrier aux Quibervillais en résidence principale pour leur proposer la location de la cabine communale à 300 € une des quatre périodes 2026 :

- du 18 avril (14h) au 20 juin (11h)
- du 20 juin (14h) au 18 juillet (11h)
- du 18 juillet (14h) au 15 août (11h)
- du 15 août (14h) au 10 octobre (11h)

Afin de choisir le locataire et la période, un tirage au sort public se fera en leur présence le samedi 11 avril 2026 à 11h00 à la mairie.

- **Personnel communal**

Monsieur le Maire et Monsieur Christian Leroux ont reçu un candidat au poste d'agent technique saisonnier pour une durée de six mois, à temps complet. Le recrutement sera validé lundi.

- Urbanisme

Résidence des Pommiers : Les locataires ont commencé à emménager le weekend dernier dans leur logement attribué par 3F Normandie. L'inauguration aura lieu début juillet avec la communauté de communes Terroir de Caux.

- Maison d'Assistantes Maternelles - Sainte-Marguerite-sur-Mer

La Maison d'Assistantes Maternelles « Le Petit Prince » ouvrira à la rentrée 2026 dans les locaux de l'ancienne école maternelle de Sainte-Marguerite-sur-Mer, 2220 route de la Mer.

Les travaux d'aménagement du local sont soutenus financièrement par la CAF, garantissant un environnement conforme aux exigences des structures d'accueil du jeune enfant.

Un lieu chaleureux, sécurisé et adapté pour accueillir les enfants de 10 semaines jusqu'à la scolarisation, de 7h30 à 18h00 dans le respect de leur rythme et de leur développement.

Une journée portes ouvertes est organisée le samedi 11 juillet 2026 de 10h à 16h et sera l'occasion de visiter les locaux, rencontrer les professionnelles et découvrir le projet d'accueil.

Les pré-inscriptions sont ouvertes dès maintenant par email et pourront également être réalisées lors de la journée porte ouverte. ✉ mamlepetitprince76@hotmail.com

- Entente Vienne et Saône - Football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la situation préoccupante du club de Football Entente Vienne et Saône. Il aimerait le soutenir et va rencontrer les maires des communes avoisinantes le 16 avril pour tenter d'aider ce club historique.

3. Délibérations

-> **Délibération N° 13-2026 : Fiscalisation des participations.**

Considérant que la commune doit s'acquitter annuellement de sa contribution aux syndicats dont elle est membre, selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite chaque année à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement »,
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Terroir de Caux » exerce la compétence relative au Syndicat du CES de Luneray, du Service d'Incendie et de Secours et des Syndicats des Bassins Versants. La commune ne règle donc pas directement ces participations, celles-ci étant intégrées au mécanisme de transfert de charges. Il est précisé que, même en cas d'évolution des montants, la commune continuera à supporter le montant arrêté en 2017.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, que la participation due au S.M.V.O.S. Longueil / Quiberville-sur-Mer / Sainte Marguerite-sur-Mer / Saint Aubin-sur-Mer, pour l'année 2026, sera mise en recouvrement par les services fiscaux, soit la somme de **70 424 €**.

-> Délibération N° 14-2026 : Commissions. Délibération pour la création des commissions municipales et la désignation des membres.

Le Conseil municipal de la commune de Quiberville-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et suivants,

Considérant la nécessité de créer des commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : Création des commissions communales

Il est créé les commissions municipales suivantes :

Budget – Finances	Christian LEROUX, Catherine HEMERYCK, Henry DANIEL, Sébastien SORTAMBOSC, Guy TITREN
Travaux - Camping (voirie et bâtiments communaux)	Christian LEROUX, Sébastien SORTAMBOSC, Guy TITREN, Benoît REGNAULT
Appel d'offres	Président : Le Maire et 3 membres titulaires : Christian LEROUX, Sébastien SORTAMBOSC, Guy TITREN et 3 membres suppléants : Catherine ECREPONT, Karine DURIEZ, Guilhem RIDEL
Urbanisme (réglementation et étude des permis de construire)	Christian LEROUX, Guy TITREN, Sébastien SORTAMBOSC, Benoît REGNAULT, Laurence CORTIER
Cimetière - Eglise	Henry DANIEL, Catherine DERUMAUX, Nathalie DELATTRE
Personnel communal	Christian LEROUX, Sébastien SORTAMBOSC, Guy TITREN, Karine DURIEZ
Culture (expositions, bibliothèque) Organisation des manifestations communales (vin d'honneur)	Catherine HEMERYCK, Guilhem RIDEL, Karine DURIEZ, Guy TITREN, Laëtitia MONIN
Communication internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, Petit Quibervillais	Henry DANIEL, Anaïs HINGREZ, Catherine ECREPONT, Laëtitia MONIN
Tourisme plage, aménagements, sauveteurs, cabine de plage, office de tourisme	Catherine HEMERYCK, Anaïs HINGREZ, Guy TITREN, Benoît REGNAULT, Nathalie DELATTRE, Catherine DERUMAUX, Laëtitia MONIN
Comité d'animations	Guilhem RIDEL, Karine DURIEZ, Catherine ECREPONT, Guy TITREN

Relations avec l'école, affaires scolaires	Catherine HEMERYCK, Nathalie DELATTRE, Laëtitia MONIN
Environnement plantations, fleurissement, chemin piétonnier, développement durable	Sébastien SORTAMBOSC, Anaïs HINGREZ, Guy TITREN, Laurence CORTIER
Commission sociale P.C.S., Attribution de logement, Colis de Noël	Catherine HEMERYCK, Catherine ECREPONT, Laurence CORTIER, Nathalie DELATTRE, Catherine DERUMAUX
Jurés d'Assises	Henry DANIEL, Laurence CORTIER
Citoyenneté-civisme (voisins vigilants)	Christian LEROUX, Laurence CORTIER, Guy TITREN, Guilhem RIDEL, Karine DURIEZ
Commerce et artisanat	Sébastien SORTAMBOSC, Karine DURIEZ, Catherine ECREPONT

Article 2 : Désignation des délégués

Le Conseil municipal désigne les délégués suivants pour représenter la commune au sein des organismes extérieurs :

- **Syndicat Mixte à Vocation Scolaire :**

Sont désignés en qualité de délégués titulaires :

- BLOC Jean-François
- LEROUX Christian
- HEMERYCK Catherine
- DELATTRE Nathalie

Est désignée en qualité de déléguée suppléante : MONIN Laëtitia

- **Syndicat départemental d'énergie de Seine-Maritime :**

Est désigné en qualité de délégué titulaire : BLOC Jean-François

Est désigné en qualité de délégué suppléant : DANIEL Henry

- **Commission des impôts directs**

Le Conseil municipal propose une liste de contribuables en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs qui comprend **12 titulaires** :

- | | | |
|------------------------|------------------------|---------------------|
| - COLLE Alain | - SORTAMBOSC Sébastien | - ANTHORE Claire |
| - PEIXOTO Beatriz | - HEMERYCK Catherine | - AUBE Sandrine |
| - GRENET Jean-François | - ECREPONT Catherine | - DANIEL Henry |
| - LECOQ Yvonne | - LEROUX Christian | - DELATTRE Nathalie |

➔ **et 12 suppléants**

- | | | |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| - VASSEUR Stéphane | - RIDEL Guilhem | - DELABY Evelyne |
| - DECHAMPS Thierry | - DURIEZ Karine | - CORTIER Laurence |
| - BARCQ Nathalie | - TITREN Guy | - JEANNE Henriette |
| - MOREAU Hubert | - REGNAULT Benoît | - HINGREZ Anaïs |

- **Commission électorale**

Est désignée en qualité de membre titulaire : ECREPONT Catherine

Est désignée en qualité de membre suppléante : DELATTRE Nathalie

Les délégués de l'administration et du tribunal judiciaire seront prochainement désignés.

- **Correspondant défense**

Est désigné en qualité de correspondant défense : LEROUX Christian

- **Correspondant incendie et secours**

Est désigné en qualité de correspondant incendie et secours : LEROUX Christian

- **- Comité National d'Action Sociale**

Est désignée en qualité de déléguée élue au CNAS : DERUMAUX Catherine

-> Délibération N° 15-2026 : Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du Conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que Monsieur le Maire va percevoir une indemnité de fonction fixée au taux maximal prévu par la loi et que le Conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- Le Maire : 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Le conseiller délégué : 5,88 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS (annexé à la délibération n°14-2026)

(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

Population : 557 habitants (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des Conseils municipaux – recensement du 1^{er} janvier 2026)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

1 820,96 + (4 x 483,81) = 3 756,19 €

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints (nombre théorique)

44,3 % de l'indice brut 1 027 + indiquer le nombre d'adjoints x 4 % de l'indice brut 1 027 = 11,77 % de l'indice brut 1 027

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Adjoints et conseiller délégué

Bénéficiaires	
1^{er} adjoint Christian LEROUX	11,77 %
2^e adjoint Catherine HEMERYCK	11,77 %
3^e adjoint Henry DANIEL	11,77 %
Le conseiller délégué Guy TITREN <i>(nommé par arrêté municipal n° 16-A-2026-P en date du 23/03/2026)</i>	5,88 %

4. Questions diverses

-> Comité d'animations

Monsieur le Maire informe qu'il va rencontrer Messieurs Aubé et Bernard qui ont demandé à participer au comité d'animations.

-> Référents élus de quartier

Monsieur Henry DANIEL va redéfinir les quartiers afin de désigner un référent pour chacun d'entre eux.

-> Parking de la Plage

Madame Karine DURIEZ demande quand le parking de la Plage sera rouvert. Monsieur le Maire informe qu'il devrait être accessible vers la mi-juin. Celui-ci sera d'ailleurs engazonné fin avril.

-> Plan Communal de Sauvegarde

Madame Catherine HEMERYCK souhaite organiser une réunion de travail autour du Plan Communal de Sauvegarde.

-> Animation musicale

Madame Catherine HEMERYCK informe que Monsieur Saunier, qui débutera une exposition à l'Espace du Large le 20 juin, organisera le même jour, une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique.

-> Parc à huîtres

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la procédure d'Etat d'Abandon Manifeste est en cours et qu'il va rappeler l'avocat à ce sujet.

-> Cavités souterraines

Monsieur le Maire est dans l'attente du devis de la société qui va effectuer l'étude des indices de cavités souterraines n°9 et n°10 impactant la résidence du Moulin. Ces indices sont issus du recensement des indices de cavités souterraines dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La séance est levée à vingt et une heure et trente minutes.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée le mardi 19 mai 2026 à 19 heures.

Le Maire,
Jean-François BLOC

La secrétaire de séance,
Nathalie DELATTRE